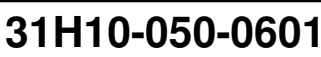


31H10-050-0601



Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs ont été délimitées à partir de relevé lidar aéroporté. Celles relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent des cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les années 1980. Quant au cadre normal, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel évènement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (M zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCQPO), fus
Longitude d'origine (méridien central)	73°30' ouest
Latitude d'origine (équateur)	0°
Coordonnées d'origine	X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
Facteur d'échelle	0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 / 5000

Orthophotographies numériques Gouvernement du Québec

Réalisation
Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 1.0 (avril 2017)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2017

Gouvernement du Québec

Avril-mai 2014

**Transports,
Mobilité durable
et Électrification
des transports**

Québec

